

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du mardi 20 octobre 2026

Présents : Mme POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, BRUNET, CHAMPION.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat : **Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



D1

- SENIORS :
 - Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.
- JEUNES FOOTBALL A 11 :
 - 3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.
 - Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :
 - De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
 - **Ne peuvent être des équipes féminines.**
- FOOT A EFFECTIF REDUIT :
 - 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
 - Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



D2

- SENIORS :
 - 2 équipes
- JEUNES :
 - 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
 - Ou bien une équipe U20
 - Ou une équipe féminine U15F à 11.
 - Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.
- Foot à effectif réduit :
 - 2 équipes (de U8 à U13)
 - Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
 - Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.



D3

- SENIORS :
 - 1 équipe

- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Pas d'obligation.

11.2 - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations

Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.

Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.

Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.

Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

11.2.2 – Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

➤ Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;

Pour la 2^{ème} année d'infraction et au-delà :

L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).

➤ Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.

Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1^{ère} saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

FERMETURE DES TERRAINS PARCS INTERDEPARTEMENTAUX

Parc des Sports de Choisy : La Commission informe que le **parc des Sports de Choisy sera fermé le 22/11/2026** en raison du cross du Val de Marne. *Elle demande aux clubs évoluant sur cette installation d'avancer leur rencontre, l'inverser ou trouver un terrain de remplacement.*

Dates de fermetures des installations sportives saison 2026/2027 au Parc du Tremblay :

Les dates de fermeture du bâtiment Football et des vestiaires pour la saison 2026/2027 au Parc du Tremblay :

- Pendant la trêve de fin d'année : **FERMETURE DU SAMEDI 19 DECEMBRE 2026 AU DIMANCHE 03 JANVIER 2027 INCLUS**

- La reprise pour les entraînements en soirée sera le **lundi 04 janvier 2027**,

- La reprise pour les matchs sur les terrains en gazons, en synthétiques et rugby sera le **week-end du samedi 09 janvier et dimanche 10 janvier 2027**,

- **dimanche 1er novembre 2026**,

- **mercredi 11 novembre 2026**,

- **lundi 29 mars 2027**,

- **samedis 1er et 8 mai 2027**,

- **et le jeudi 6 mai 2027.**

Pour la fin de saison au Parc du Tremblay :

- Dernier week-end pour les terrains de football synthétique et gazon seront le **samedi 29 et dimanche 30 mai 2027**,

Merci aux clubs jouant sur cette installation de bien vouloir anticiper les matchs à reporter et en informer la Commission rapidement.

RECTIFICATIFS REGLEMENTS

REGLEMENTS CHAMPIONNATS U15F ET U18F

Rappel des règles de participation aux compétitions U15F et U18F (voir PV du 1^{er} septembre 2026) :

Celles-ci sont identiques aux règles de la LPIFF. Les calendriers U15F et U18F seront établis le 18/09/2026.

En fonction du nombre d'équipes engagées, il sera constitué deux groupes de X équipes qui disputeront des matchs « aller et retour ». Une rencontre opposant les 1^{er} de chaque groupe sera organisée pour déterminer le club « champion du Val de Marne » de la catégorie et susceptible d'accéder au championnat R2 de la LPIFF.

Le championnat U15F est ouvert aux joueuses licenciées U14F et U15F

Les joueuses U13F peuvent participer dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence

Le championnat U18F est ouvert aux joueuses licenciées U16F – U17F – U18F.

Les joueuses U15F peuvent participer, dans la limite de trois inscrites sur la feuille de match, sauf s'il leur est interdit de participer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieur.

Courriels de US Villejuif, CO Vincennes et Villeneuve ACA FC – La commission prend note

INFORMATIONS DIVERSES

537053 – JOINVILLE RC : *La commission prend note que le JOINVILLE RC ne souhaite pas participer aux coupes du Val de Marne (toutes catégories).*

DEROGATION ANNUELLE D'HORAIRE

530263 – ARCUEIL COM : *Les rencontres à domicile de l'équipe U18 D3.A se joueront à 17h.*

541437 – BONNEUIL CSM : *Les rencontres à domicile de l'équipe U16 D3.B se joueront à 15h.*

500004 – VITRY CA : *Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY CA 2 Anciens D3.C se joueront à 11h30.
Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY CA U16 D4.B se joueront à 13h30.*

500689 – CRETEIL US : *Les rencontres à domicile de l'équipe CRETEIL US 3 Brassage U14 poule G se joueront à 13h.*

590397 – MIMOSA USJTO : *Les rencontres à domicile de l'équipe MIMOSA USJTO 1 séniors D4.C se joueront à 17h.*

529210 – VITRY ES : *Les rencontres à domicile de l'équipe VITRY ES U16 D3.C se joueront à 13h30 au stade Balzac.*

500636 – VILLIERS ES : *Les rencontres à domicile de l'équipe VILLIERS S/MARNE ES U17 D1 se joueront à 11h30.*

565311-FC HOVERLA : *Les rencontres à domicile de l'équipe Seniors D4 se joueront à 15h00 au Parc du Tremblay*

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

SENIORS

55755742 – AC CRETEIL / CHARENTON CAP 2 séniors D1 du 31/10/2026

Courriel de Creteil ACdu 16/10/26. Demande d'inversion (terrain indisponible).

Accord de la Commission pour que la rencontre se joue au Parc des Sports à ALFORTVILLE à 15h30, sous réserve de l'accord écrit de CHARENTON CAP 2 qui doit parvenir au District pour sa réunion du 28/10/2026 à 9h.

79119676 – LIMEIL BREVANNES AJ 2 / BANN'ZANMI 2 séniors D3.B du 18/10/2026

Lecture de la FM. Match non joué.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de BANN'ZANMI 2.

79504579 – VILLECRESNES US 1 / FC CAUDACIENNE 2 séniors D4.B du 18/10/2026

Lecture de la FM. Match non joué.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de FC CAUDACIENNE 2.

79497329 – AS ZENAGA 2 / SFC CANAVEROIS séniors D4.C du 18/10/2026

Courriel de SFC Canaverois du 18/10/26.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de AS ZENAGA 2.

500004 – VITRY CA - Mail du 18/10/26 – Séniors

Engagement d'une équipe séniors 3 en D4 poule A à la place de l'exempt 11.

Le match en retard N° 59504782 = GENTILLY FC / VITRY CA 3 est remis au 8/11/2026.

COUPE SENIORS

CALENDRIER

1^{er} TOUR

11/10/26

FORFAITS GENERAUX

-AVS ORLY

-GENTILLY AC

MATCHS REPORTEES u 11/10/26, en raison de la participation des clubs de Ligue à la coupe de Paris

N°7981728 - HAY LES ROSES / CHARENTON CAP

N°7981730 - AS CHOISY / CAUDACIENNE

N°7981731 - FC BOISSY / FONTENAY US

N°7981736 - VAL DE FONTENAY / CO VINCENNES

N°7981737 - USJTO UKRAINE / CHEVILLY LARUE ELAN

N°7981749 - LIMEIL BREVANNES / CHAMPIGNY FC

Ces matchs sont à jouer le 15 novembre au plus tard. **Les clubs ayant un match de championnat le 15/11/2026** devront jouer en semaine, avant la date limite, après accord à transmettre au District.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

20 DECEMBRE 2026

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

20 FEVRIER 2027

CDM

COUPE CDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

10 JANVIER 2027

ANCIENS

55758958 – SUPREMES BELIERS 11 / PERREUX AS FRAN 11 Anciens D1 du 1/11/2026

Courriel de Suprêmes Béliers du 20/10/26. Demande de report (terrain indisponible). **Arrêté Municipal.**

Accord de la Commission, la rencontre est remise au 20/11/2026.

79503719 – BANN'ZANMI 11 / KREMLIN BICETRE CSA 11 Anciens D3.B du 1/11/2026

Courriel de Bann'zanmi du 20/10/26. Demande de report (terrain indisponible). **FERIE**

Accord de la Commission, la rencontre est remise au 20/12/2026.

79503386 – OPEJ SPORTING CLUB 11 / MINHOTOS DE BRAGA 11 Anciens D3.A du 18/10/2026

Lecture de la FM. Match non joué.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de MINHOTOS DE BRAGA 11.

79503389 – GENTILLY FC 11 / VILLIERS ES 12 Anciens D3.A du 1/11/2026

Courriel de Gentilly du 14/10/26. Demande de report (terrain fermé par arrêté).

Accord de la Commission, la rencontre est remise au 20/12/2026.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 8 NOVEMBRE 2026 à 09h30 sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : néant.

ANCIENS +45 ans

79706677 – ST MAUR LUSITANOS / ORLY AC Anciens +45 poule A du 18/10/2026

Courriel de Lusitanos US du 16/10/26.

La Commission enregistre le 3^{ème} forfait avisé de ST MAUR LUSITANOS, entraînant son forfait général.

COUPE +45 ans

CALENDRIER

1^{er} TOUR

25 OCTOBRE 2026

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 25 OCTOBRE 2026 à 09h30 sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : néant .

INFO : *Le club de ST MAUR LUSITANOS étant forfait général, le club de BRY FC est qualifié pour la suite de la compétition.*

80483334 – VGA ST MAUR / US IVRY coupe +45 ans du 25/10/2026

Courriel de St Maur et Ivry du 20/10/26. Demande d'inversion impossible

La Commission remet le match au 20/12/2026 .

ANCIENS +55 ans

FEMININES

Séniors D1

80032100 – CRETEIL US 1 / BONNEUIL CSM 1 séniors féminines D1 du 7/11/2026

Courriel de Créteil du 20/10/26. Changement d'horaire (-1h00).

Accord de la Commission, la rencontre se jouera à 18h au lieu de 17h30.

U15 et U18 D1

522388 – MAISONS ALFORT FC - Mail du 19/10/26 – U15 féminines

Changement d'horaire

Les rencontres du championnat U15 féminin se déroulent le samedi à 12h30 Stade Delaune à MAISONS ALFORT.

Foot à 11 FEMININES

COUPE FEMININE

COUPE U18 FEMININE à 11

COUPE U15 FEMININE à 8

COUPE VDM U13 F

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

U20

COUPE U20

CALENDRIER

1^{er} TOUR

10 JANVIER 2027

U18

79532545 – ST MANDE FC 2 / GENTILLY AC U18 D3.B du 18/10/2026

Courriel de Gentilly du 17/10/26.

La Commission enregistre le forfait général de GENTILLY AC . Avis aux clubs concernés.

COUPE U18

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 8 NOVEMBRE 2026 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : CHARENTON CAP 1, ARCUEIL COM 1, VILLENEUVE AFC 1, BRY FC 1 et PERREUX AS FRAN 1 .

U17

79581251 – FC D'ALFORTVILLE / CRETEIL US 2 U17 D1 du 18/10/2026

Courriel de FC d'Alfortville du 17/10/26.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait de FC D'ALFORTVILLE.

COUPE U17

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 FEVRIER 2027

U16

55744909 – US IVRY FOOTBALL 2 / ECOLE PLESSEENNE DE U16 D2.A du 4/10/2026

Courriel de US Ivry Football du 16/10/26. Match non joué.

La Commission prend note de l'absence de ECOLE PLESSEENNE pour disputer cette rencontre et enregistre le 1^{er} forfait non avisé de ECOLE PLESSEENNE DE.

COUPE U16 VDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

Désignation des matchs 1^{er} tour qui auront lieu le 8 NOVEMBRE 2026 à 13h sur le terrain du 1^{er} nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : néant .

COUPE U16 AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

8 NOVEMBRE 2026

Désignation des matchs 1er tour qui auront lieu le 8 NOVEMBRE 2026 à 13h sur le terrain du 1er nommé . Les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub. VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLU8 .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPTS : MAISONS ALFORT FC 2 .

U15

78888059 – ECOLE PLESSEENNE DE / JOINVILLE RC 2 U15 D1 du 17/10/2026

Lecture de la FM. Match non joué.

La Commission enregistre le 1^{er} forfait d' ECOLE PLESSEENNE DE.

COUPE U15

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 NOVEMBRE 2026

U14

79649863 – SUCY FC / ARCUEIL COM U14 Brassage poule D du 17/10/2026

Courriel et accord des 2 clubs (via footclub) du 14/10/26 – Demande de report.

Accord de la commission, le match est remis au 19/12/2026. Prévenir vos adversaires.

79649811 – KREMLIN BICETRE CSA / PERREUX AS FRAN 2 U14 Brassage poule C du 17/10/2026

Courriel de Kremlin Bicêtre du 14/10/26. Demande de report (terrain indisponible). Arrêté Municipal.

Accord de la Commission, ce match est remis au 19/12/2026. Prévenir vos adversaires.

79650302 – BOISSY FC / CHAMPIGNY FC 94 U14 Brassage poule J du 7/11/2026

Courriel de Champigny du 20/10/26. Demande d'inversion.

Accord de la Commission pour l'inversion de la rencontre, sous réserve de l'accord écrit de BOISSY FC qui doit parvenir au District avant le 3/11/2026 à 12h.

79649819 – LUSITANOS US / BOISSY FC Brassage U14 Poule C du 24/10/26

Courriel de Lusitanos US du 21/10/26. Arrêté municipal (terrain fermé)

La Commission reporte la rencontre à date ultérieure.

COUPE U14 VDM

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 NOVEMBRE 2026

COUPE U14 AMITIE

CALENDRIER

1^{er} TOUR

21 NOVEMBRE 2026